

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1083

**Artikel:** Henri Guillemin : un ami s'en est allé  
**Autor:** Cornuz, Jeanlouis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021887>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

HENRI GUILLEMIN

# Un ami s'en est allé

Henri Guillemin est mort...

Si la différence d'âge n'était pas si grande, et la différence de stature plus grande encore, je dirais que c'est un ami qui s'en est allé.

Je relis avec émotion le dernier billet qu'il m'adressa: «7.1.92 (...) *Je survis à peine. Merci Respirer impossible 10 pas ds l'appartement, et j'étouffe (...)* M'acharne encore d'essayer de terminer livre de critique religieuse imprudemment promis au Seuil en janvier 91 (...) *Voudrais m'en aller Pleine sérénité — Remerci votre HG*».

Car cet homme suroccupé trouvait le temps de répondre toujours aux lettres, cartes, messages, etc — lui dont André Würmser écrivit un jour: «Combien sont-ils, à utiliser ce pseudonyme de *Guillemin*? On ne nous fera jamais croire qu'un seul et même homme a pu écrire tous ces livres.»

Une ou deux remarques, en marge:

— Tout d'abord, son apport, énorme, à la connaissance de la littérature: le nombre de textes inédits qu'il a découverts et publiés, par exemple une pièce de théâtre de Hugo, *L'intervention*, et du même Hugo des procès-verbaux de «tables tournantes», notamment cette séance mémorable où Marat révèle à Hugo qu'il a pris part à la Révolution française et qu'il était alors... Danton!

— Et puis ceci: on a accusé Guillemin de partialité; on lui a reproché d'avoir trahi ceux qu'il attaquait — Vigny, Constant et d'autres. Selon moi, ça n'est pas grave, le lecteur se charge de rectifier, dans la mesure même où il a été choqué. Il n'y a qu'une seule trahison — maître d'école et lecteur de Gilliard, je sais de quoi je parle — qui est d'ennuyer, de donner à croire que Pascal, Rousseau, Hugo sont de vieilles barbes. Parce qu'alors, c'est irrémédiable: le lecteur n'y va pas voir. De cette trahison-là, Guillemin ne s'est jamais rendu coupable.

— Et encore ceci: un homme qui tout au long d'une cinquantaine de volumes, s'est toujours rangé du côté des humbles, des vaincus. *Silence, les pauvres*, tel le titre d'un de ses derniers ouvrages. Du côté du Hugo de l'exil, du Zola de l'Affaire Dreyfus, des massacrés de juin 48, des Communards.

— Un Monsieur fort redoutable, qui, par la magie de son style, s'y entendait à faire sauter les masques. Par exemple, ce livre consacré à la prise du pouvoir par Napoléon III: *Le Coup du 2 Décembre*... Non pas

«Le Coup d'Etat»: «Le Coup». Un coup d'Etat est un acte politique; un coup est un acte de brigandage, perpétré par une bande (en anglais: *gang*), formée de bandits (en anglais: *gangsters*)... Ou encore, ce chapitre de son histoire des années 1870-71, qui s'intitule *La République des Jules* (à cause de Jules Favre, Jules Ferry, Jules Trochu — et l'on comprend qu'on a affaire au milieu, avec ses souteneurs et

ses apaches. Et encore ce livre sur Napoléon 1er, où il a simplement donné aux frères Bonaparte leurs prénoms italiens: Luciano, Giuseppe, Geronimo — et du coup, on est plongé dans une histoire de mafia! — Il me coûtait fort cher: pour les raisons qu'il me donnait de mieux aimer Hugo, je me voyais mis en demeure de renier Sand et Michelet...

Mais avec une incroyable modestie et une parfaite honnêteté intellectuelle, il s'est rendu à mes arguments chaque fois qu'ils étaient bons. ...Vous avez raison, je me suis gouré», m'écrivit-il un jour.

Jeanlouis Cornuz

HAUSSE DES TAUX

## Renoncez !

Philippe Biéler

secrétaire romand de l'Association suisse des locataires - ASLOCA

La Banque cantonale vaudoise (BCV), en décidant d'augmenter le taux de ses anciennes hypothèques à 7,25%, prend une énorme responsabilité. Elle est en effet le premier établissement suisse à dépasser le niveau déjà record de 7%. Heureusement, ce n'est pas la BCV — mais le Crédit Foncier Vaudois — qui sert de référence officielle pour la fixation des loyers dans son canton. Il n'empêche: le signal qu'elle donne pourrait être suivi par d'autres, avec les incidences dramatiques que l'on imagine.

Certes, les taux d'intérêt à court terme ont brusquement repris l'ascenseur, mais cela ne suffit pas à justifier son attitude. Il faut prendre en compte d'autres éléments.

● L'épargne est en très nette progression: sans les banques cantonales, elle a augmenté de près de 5% en trois mois (décembre à février, dernier relevé connu)! Le refinancement s'en trouve amélioré et la dépendance des taux à court terme diminuée.

● On nous affirme que de nombreux bons de caisse et emprunts par obligations arrivés à échéance ont dû être convertis en nouveaux emprunts à des taux plus élevés, renchérissant d'autant le refinancement des prêts hypothécaires. Mais l'honnêteté commanderait de prendre aussi en compte les multiples hypothèques

conclues il y a quelques années à taux fixe et qui, étant elles aussi arrivées à échéance, ont été en général renouvelées au taux des nouvelles hypothèques, de 2 à 3% supérieur!

● L'inflation devrait, cette année enfin, se calmer durant le second semestre. L'augmentation des taux susciterait une vague de hausses des loyers — qui ne seront bien évidemment suivies d'aucune baisse ultérieure — qui relancerait l'inflation au pire moment.

● Dans les conditions économiques et sociales actuelles, les locataires et les débiteurs en général ne pourraient tout simplement pas supporter cette nouvelle hausse, pour un grand nombre d'entre eux en tout cas. En moyenne, les loyers en Suisse ont déjà augmenté de 25% en deux ans et demi. C'est un record absolu. De nombreux propriétaires n'arrivent plus à payer leurs intérêts. A quoi bon augmenter les taux alors que cela risque de n'être pour les banques qu'une opération comptable, sans aucune rentrée réelle d'argent?

● Enfin, la plupart des banques suisses ont annoncé récemment dans leurs bilans 1991 des résultats très satisfaisants, leur permettant de constituer d'importantes réserves (BCV par exemple: augmentation de 6,1% de la marge brute d'autofinancement). Leur situation n'exige donc aucune urgence.

La responsabilité économique et sociale des banques — y compris la BCV! — leur impose aujourd'hui de renoncer à toute nouvelle hausse des taux hypothécaires. ■